

Toute

NATURE

Une publication de la SNAP • Printemps-été 2016

La nature :

une partie de la solution
aux changements climatiques



SNAP

SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA

L'année où on a eu deux étés

MIKE ROBINSON

L'été dernier a été sensiblement atypique dans l'extrémité nord de Sunshine Coast, en Colombie-Britannique. Comme d'habitude, une vingtaine de mes voisins et moi-même laissons nos bateaux au quai gouvernemental de Skelhp. On aime bien se raconter des histoires, se mêler un peu des affaires des autres, savoir comment se déroule la pêche et, de plus en plus, on discute des changements météorologiques qu'on observe dans le coin.

Pour nous, l'été se passe habituellement en juillet et en août. Pourtant, l'an dernier, il s'est étalé de la première semaine de mai jusqu'au début septembre. C'est plus que deux étés la même année! Et je souligne qu'aucun de nos vieux routiers n'avait jamais vu une telle période estivale aussi longue dans cette partie de la côte.

Naomi Klein, qui passe ses étés à Sunshine Coast au sud de Skelhp, parle dans son livre *This Changes Everything: Capitalism vs. The Climate* (Simon & Schuster: 2014), de l'importance de prêter attention aux changements climatiques locaux. Naomi soutient que nous sommes de moins en moins nombreux à vivre près de la nature et à jouer un rôle d'intendance au regard des paysages et du territoire. Certains choisissent tout de même ce mode de vie, par exemple, les Premières nations, les Inuits et les Métis dans leurs territoires traditionnels, ou bien d'autres citoyens qui ont décidé de vivre et de travailler à l'extérieur des grandes régions métropolitaines du Canada. Ils doivent demeurer à l'affût des changements à l'échelle locale et les faire connaître aux gens de la ville. De toute évidence, le bouche-à-oreille n'a jamais été aussi important.

Les 13 sections de la SNAP à l'échelle du Canada surveillent de près tous les enjeux relatifs aux changements climatiques, et sont donc un atout précieux pour ce qui est de la diffusion d'informations sur le sujet. Grâce à votre soutien, nos bénévoles et notre personnel conceptualisent, planifient et mettent en œuvre des campagnes qui font valoir la vision de « La moitié pour la nature ». Qui plus est, les engagements pris par le Canada à l'occasion de la COP 21, tenue à Paris l'an dernier, sont atteignables dans la vraie vie. Ensemble, nous pourrions continuer à faire avancer les choses. Merci d'être toujours à nos côtés.

Mike Robinson est le président du Conseil d'administration de la SNAP.



Skelhp dans le bras Jervis, en Colombie-Britannique.
Photo : Lynn Webster

Toute NATURE

PRINTEMPS-ÉTÉ 2016
VOLUME 12, NUMÉRO 1



La SNAP est un organisme canadien dont la mission est la protection d'au moins 50 % de notre nature sauvage. Depuis 1963, nous avons joué un rôle de premier plan dans l'établissement de plus des deux tiers des aires protégées du Canada.

CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL

Michael Robinson, président (C.-B.)
Cathy Wilkinson, vice-présidente (ON)
Pippa Lawson, présidente,
Comité de gouvernance (YT)
Nik Lopoukhine, président, Comité de la Conservation (ON)
Amber Nicol, présidente,
Comité de l'engagement (C.-B.)
Lavinia Mohr, trésorière (ON)
Alex Abboud (AB)
Bob Halfyard (T.-N.-L.)
Vincent Castellucci (QC)
Laura Colella, présidente,
Comité du contentieux (ON)
Andre Vallillee (ON)
Elmer Ghostkeeper (AB)
John Grandy (ON)
Erik Val (YT)

ADMINISTRATEURS HONORAIRES

Stephanie Cairns
Phil Dearden
Gordon Nelson
Al Davidson
Bob Peart
Sherri Watson

ÉQUIPE ÉDITORIALE

Eric Hébert-Daly,
Directeur exécutif au Bureau national
Karen Turner, Directrice nationale,
communications et développement
Jennifer Scott, Responsable nationale
des communications
Janice McLean, Mise en page

COMITÉ ÉDITORIAL

Alex Abboud
Rick Boychuk
Laura Colella
Bob Halfyard
Patrick Nadeau
Cathy Wilkinson

ISSN 1717-8894. Maître de poste :
Faire parvenir tout changement d'adresse
au Canada à la SNAP : 250, av. City Centre,
bureau 506, Ottawa, ON K1R 6K7.

Toute Nature est publié deux fois par an
(au printemps et à l'automne) par la Société
pour la nature et les parcs du Canada (no
d'enregistrement 10686 5272 RR0001).
Envoyez vos commentaires et suggestions
à info@cpaws.org.

© 2016 Société pour la nature et les parcs du
Canada. Aucune partie de cette publication ne
peut être reproduite sans l'autorisation
écrite expresse de la SNAP.



La nature :

une partie de la solution aux changements climatiques

DANS CE NUMÉRO

À LIRE

Aider les écosystèmes à s'adapter aux changements climatiques • 6

Les changements bouleversent déjà nos espèces et nos écosystèmes. Nous devons en faire plus pour les protéger, avant qu'il ne soit trop tard. *par Florence Daviet*

La conservation : une solution aux changements climatiques • 8

La réduction des perturbations et la restauration des écosystèmes endommagés sont des mesures essentielles pour réduire les émissions et atténuer les changements climatiques. *par Florence Daviet*

Cartographie des zones de conservation • 10

Plan de conservation pour le nord de l'Alberta : la SNAP met la science à profit pour orienter la planification des aires protégées. *par Alison Ronson*

RUBRIQUES

- 2 • **MOT DU PRÉSIDENT**
L'année où on a eu deux étés
- 4 • **REGARD SUR
LA CONSERVATION**
- 12 • **A SNAP PRÉSENTE
PARTOUT AU CANADA**
- 14 • **LA FAMILLE SNAP**
Bienvenue à Chris Rider
et à Alain Branchaud

PREMIÈRE DE COUVERTURE : Cèdre rouge et forêt de fougères Photo par Colin D. Young / Adobe Stock

CI-DESSUS : Les répercussions sur le saumon compromettent le reste de la chaîne alimentaire Photo par Peter Mather

Notre objectif : 10 000 signatures pour le parc du Gros-Morne

Vous vous souvenez probablement qu'en 2013, un projet d'exploitation pétrolière par forage et fracturation à quelques mètres des limites du parc national du Gros-Morne avait soulevé de sérieuses préoccupations. On craignait que les activités industrielles potentielles ne viennent menacer le parc et son statut de site du patrimoine de l'humanité et compromettre l'économie locale axée sur le tourisme et la pêche.

L'extraction du pétrole devrait se faire par fracturation hydraulique (qu'on appelle aussi hydrofracturation) – un procédé consistant à injecter de l'eau et des produits chimiques toxiques à très haute pression pour fissurer les couches de schiste. L'industrialisation de la côte de Gros-Morne aurait été lourde de conséquences pour les écosystèmes remarquables de ce site du patrimoine mondial. Elle aurait en outre mis à mal l'industrie touristique, vitale pour la région et la province et dont l'attractivité repose sur la beauté naturelle et intacte des côtes et des montagnes de Gros-Morne.

En juin 2014, en réponse aux préoccupations soulevées par la SNAP ainsi que par la population et les entreprises locales, le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a recommandé que le Canada crée une zone tampon permanente autour du parc national du Gros-Morne afin de le protéger de toute activité industrielle potentielle.

Le Canada et Terre-Neuve-et-Labrador viennent d'élire de nouveaux gouvernements. Les Canadiens doivent donc saisir cette occasion cruciale pour exhorter les nouveaux élus à créer la zone tampon. La SNAP fait circuler une pétition à cette fin, et notre objectif est de recueillir 10 000 signatures avant de la présenter aux ministres de l'Environnement fédéral et provincial. Nous y sommes presque! Votre soutien nous aidera à l'atteindre plus rapidement. Si ce n'est pas encore fait, signez la pétition en vous rendant sur <http://snapcanada.org/campaigns/gros-morne>.



La création d'une zone tampon permettrait de protéger à tout jamais le parc du Gros-Morne. Photo : Michaël Burzynski

L'affaire de la Peel devant la Cour suprême du Canada

En août dernier, l'affaire de la rivière Peel a été entendue devant la Cour d'appel du Yukon, à Whitehorse. Encore une fois, une salle d'audience supplémentaire a été mise à disposition des nombreuses personnes qui suivent le procès avec grand intérêt. Dans la salle d'audience principale, le gouvernement du Yukon a demandé le rejet de la décision rendue par le juge Ronald Veale de la Cour suprême du Yukon. Les parties appelées (soit les Première Nations Nacho Nyak Dun, Tr'ondëk Hwëch'in, et Vuntut Gwitchin, la SNAP Yukon et la Société de conservation du Yukon), appuyées par le Conseil tribal de Gwich'in, se sont positionnées contre l'appel et ont demandé la confirmation de la décision du juge Veale.

En novembre, les magistrats de la Cour d'appel du Yukon ont rendu un jugement confirmant que le gouvernement du Yukon avait manqué à ses obligations issues de traités en ce qui concerne le plan d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel. La décision corrobore les arguments selon lesquels les dispositions sur l'aménagement des terres contenues dans l'Accord-cadre définitif sont

exécutives pour le gouvernement. La Cour a par ailleurs confirmé la décision du juge du procès disant que le plan du gouvernement visant le bassin de la Peel n'a aucune valeur juridique. La Cour a finalement ordonné que le processus soit repris à partir du moment où le gouvernement a commencé à manquer aux obligations de l'accord définitif, ce que l'on considère s'être produit en 2011.

Après avoir soigneusement examiné le jugement, les parties appelées ont décidé de demander une autorisation de porter en appel devant la Cour suprême du Canada la mesure corrective imposée par le tribunal. Or, si le processus de planification de l'aménagement du territoire retourne au point ordonné par le tribunal, le gouvernement du Yukon aura en fait reçu une sorte de deuxième chance, ce qui lui permettra de modifier le plan d'aménagement de la Peel en y incorporant ses idées de départ. Le libellé de la mesure corrective de la Cour a de vastes répercussions sur l'interprétation d'éventuels plans d'aménagement au Yukon. Plusieurs mois peuvent s'écouler avant que la Cour suprême rende une décision relative à la demande d'autorisation d'appel.



Cérémonie de l'eau pendant le procès à la Cour d'appel. Des membres du public de tous les coins du Yukon ont apporté de l'eau provenant d'endroits qu'ils ont à cœur afin de démontrer leur appui à la protection de la Peel. Nos partenaires des Premières Nations ont organisé une cérémonie de l'eau dans laquelle l'eau apportée par le public a été retournée dans la rivière Yukon. Photos : Tyler Kuhn

CHANGEMENT CLIMATIQUE 101

Les gaz à effet de serre désignent les gaz qui retiennent la chaleur du soleil et rendent la vie sur terre possible, pratiquement de la même façon que le verre d'une serre. Ils laissent passer les rayons de soleil, qui réchauffent ainsi la planète, mais empêchent la chaleur de s'échapper de notre atmosphère vers l'espace. Lorsque la quantité de gaz dans l'atmosphère augmente rapidement, la quantité de chaleur emprisonnée augmente également, ce qui entraîne un réchauffement planétaire. Les activités humaines sont à l'origine de l'augmentation de la concentration de trois gaz principaux qui causent le réchauffement planétaire : le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde de diazote.

L'atténuation des changements climatiques correspond aux efforts déployés en vue de réduire ou de prévenir les émissions de gaz à effet de serre découlant des activités humaines. Ces efforts peuvent prendre différentes formes, par exemple la mise au point de nouvelles technologies, le recours aux

énergies renouvelables ainsi que le changement des pratiques de gestion ou des habitudes de consommation.

L'adaptation aux changements climatiques renvoie aux mesures stratégiques mises en place pour aider les êtres humains, les écosystèmes végétaux et animaux et les organisations à faire face aux effets prévus des changements climatiques, notamment les variations des températures et l'intensification des inondations et des incendies.

La résilience aux changements climatiques et aux effets de ces derniers représente la mesure dans laquelle les collectivités, les entreprises, les collectivités, entre autres, peuvent maintenir un degré de fonctionnalité, ou y revenir, lorsqu'elles sont confrontées aux changements climatiques et à ses effets. Certains facteurs de stress, comme la pauvreté, peuvent accroître la vulnérabilité aux changements climatiques.

AIDER LES ÉCOSYSTÈMES À S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements bouleversent déjà nos espèces et nos écosystèmes. Nous devons en faire plus pour les protéger, avant qu'il ne soit trop tard.

PAR FLORENCE DAVIET



Depuis 1948, la température au Canada a augmenté de 1,6 °C. D'après les prévisions, le mercure devrait continuer à grimper, et les conséquences seront très néfastes pour les écosystèmes au Canada.

Les perturbations affectent déjà les relations complexes instaurées entre les espèces.

Le grizzly et l'ours blanc sont en train de s'accoupler en raison du chevauchement de leurs aires de répartition. Les oiseaux migrateurs ont de la difficulté à trouver de la nourriture pour leurs petits à cause de changements dans le processus d'éclosion des œufs d'insectes. Des habitats traditionnels sont perturbés par la fonte du pergélisol, les inondations ou la sécheresse. La propagation du dendroctone du pin n'est plus freinée par les températures froides. Les océans se réchauffent et s'acidifient, mettant en péril la survie des mollusques et crustacés. Bref, les perturbations sont nombreuses déjà, et devraient se poursuivre si jamais le thermomètre continue de grimper avec la même intensité.

Dans le contexte des changements climatiques, nous devons exhorter nos gouvernements à respecter les normes internationales en matière de réduction des émissions. En parallèle, nous devons explorer des moyens de renforcer la résilience de nos écosystèmes et de permettre aux espèces de se trouver de nouvelles aires de répartition en réponse aux conditions changeantes. La création d'un réseau d'aires protégées bien géré et bien connecté représente une solution simple et éprouvée à cet égard. Elle permettrait non seulement de ralentir les changements, mais aussi d'assurer la pureté de l'eau et de l'air. En outre, elle constitue une option beaucoup plus économique que la construction d'infrastructures coûteuses.

LES AIRES PROTÉGÉES FONT PARTIE DE LA SOLUTION

Les aires protégées peuvent jouer un rôle dans la lutte contre les changements climatiques. La question est de savoir comment. C'est pourtant élémentaire : lorsqu'elles sont bien gérées, les grandes aires protégées offrent aux écosystèmes – et à toute forme de vie qu'ils abritent – une protection contre les

pressions des activités industrielles et d'autres activités néfastes. Pour les espèces touchées par les contraintes de l'urbanisation ou des activités industrielles et commerciales, les aires protégées peuvent représenter la différence entre la résilience et la capacité à s'adapter aux changements climatiques... ou l'extinction.

La connectivité entre les principales aires protégées est un autre enjeu à prendre en considération. À mesure que les changements climatiques forcent le déplacement et l'adaptation des écosystèmes, il faut s'assurer que les espèces ont la capacité de s'adapter elles aussi aux conditions changeantes. Nous avons traditionnellement protégé des îlots de nature isolés les uns des autres. Toutefois, cette approche ne nous permettra pas de répondre aux besoins de la nature dans le futur.

Les écosystèmes qui abritent un large éventail de plantes et d'animaux ont les meilleures chances de survivre à long terme. Il faut donc mettre en place des éléments qui leur sont favorables, surtout qu'ils sont déjà tellement malmenés. Les aires protégées connectées et de grande superficie constituent un moyen extraordinaire d'assurer la résilience de nos écosystèmes aux nombreuses menaces qui les guettent, y compris les changements climatiques. La restauration écologique peut aider à rétablir la résilience dans les zones où elle a été affaiblie par de mauvaises décisions administratives.

Dans notre propre intérêt, nous devons nous demander régulièrement ce que nous pouvons faire pour aider nos écosystèmes à s'adapter à un monde en constante évolution. Des millions d'années ont été nécessaires pour que la nature atteigne sa forme actuelle. Elle a évolué et fait preuve d'adaptation durant de longues périodes. Maintenant, les humains sont à l'origine de changements auxquels les écosystèmes doivent s'adapter à une cadence hors du commun. Jamais auparavant la nature n'avait-elle subi autant de pressions comme celles que nous lui faisons subir actuellement. Nous ne pouvons pas nous permettre de prendre des risques supplémentaires, car, ne l'oublions pas, notre survie est étroitement liée à celle de nos écosystèmes – alors, protégeons-les!

Chèvres de montage, rivière Athabasca Photo : Robert Bohrer/Adobe Stock



LA CONSERVATION :

UNE SOLUTION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La réduction des perturbations et la restauration des écosystèmes endommagés sont des mesures essentielles pour réduire les émissions et atténuer les changements climatiques. **PAR FLORENCE DAVIET**

Le Canada était à Paris en décembre dernier pour aider à façonner la vision d'un avenir où le réchauffement climatique sera limité à deux degrés. Cet objectif très ambitieux nécessitera la mise à profit de tous les outils disponibles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, dont la séquestration et le stockage de carbone. L'atténuation des changements climatiques, c'est la responsabilité de tous.

Les terres et les océans de notre planète absorbent plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre découlant de l'activité humaine. L'enjeu pour le Canada est de minimiser les activités susceptibles de produire des émissions à partir de ces milieux terrestres ou marins.

Un réseau efficace d'aires protégées permet de réduire les émissions qui seraient autrement générées par les activités de développement ou d'autres formes de perturbation. Par définition, les aires protégées sont créées dans une perspective de pérennité et elles ne doivent pas être la cible de perturbations. Elles procurent des avantages indéniables en servant de refuge pour la biodiversité et en assurant des services écosystémiques essentiels, tels que la purification de l'air et de l'eau.

Des mesures de gestion complémentaires peuvent aider à réduire les perturbations, par exemple le rétablissement des écosystèmes endommagés, comme les tourbières et les milieux humides, ce qui viendrait améliorer leur capacité à absorber et à stocker le carbone. Le recours aux brûlages dirigés pour éviter les grands feux et la protection des écosystèmes vulnérables constituent aussi d'importantes stratégies en matière d'atténuation des changements climatiques.

Nous savons que la protection des réservoirs de carbone revêt une importance particulière dans certains endroits.

En guise d'exemple, la forêt boréale stocke plus de carbone que tout autre écosystème terrestre – presque deux fois plus par hectare que les forêts tropicales. D'après Parcs Canada, la réserve de parc national Nahanni, avant même son expansion, stockait autant de carbone que les émissions actuelles du Canada sur un an. Si des estimations semblables étaient effectuées pour l'ensemble des aires protégées au Canada, on pourrait mettre en évidence le rôle crucial qu'elles ont à jouer au regard de la réduction des émissions.

La protection des ruppies maritimes, une plante aquatique, et des marais salés au moyen d'aires marines protégées est une autre avenue efficace pour contrer les changements climatiques. En Colombie-Britannique, près de 400 km² de ces deux écosystèmes stockent l'équivalent des émissions de 200 000 véhicules automobiles. Malgré tout, la plupart de ces aires ne sont pas protégées, et bon nombre risquent de disparaître.

Une autre solution serait de réduire l'exploitation forestière et de se tourner vers des produits du bois moins transformés, qui stockent le carbone pour de plus longues périodes. Selon Ressources naturelles Canada, ces mesures aideraient à réduire les émissions d'un volume équivalent à celui des émissions du Canada pendant une année complète.

Au cours des prochaines années, nous devons examiner de nombreuses approches pour réduire les émissions au Canada. Notre stratégie doit accorder une importance particulière à la réduction de notre empreinte écologique, notamment par la création de réseaux efficaces d'aires protégées, entre autres solutions fondées sur les écosystèmes.

CARTOGRAPHIE DES ZONES

Nous savons tous que les parcs et les aires protégées sont de magnifiques lieux d'évasion hors de la réalité effrénée de notre vie moderne et qu'ils favorisent notre bien-être en nous permettant d'être en contact avec nature. Nous savons peut-être moins que les aires protégées constituent la principale solution à long terme en matière de conservation de la faune. Des études indiquent que l'extinction des espèces se produit actuellement à une proportion de 100 à 1000 fois plus élevée que lorsqu'il n'y avait pas de vie humaine sur terre, et que ces extinctions sont généralement causées par la perte et la fragmentation des habitats, la surexploitation et la concurrence avec les espèces envahissantes. Ces causes sont directement ou indirectement liées à l'activité humaine.

En octobre, la SNAP Alberta nord a procédé au lancement du document

Conservation Blueprint of Northern Alberta: Prioritizing areas for protected areas planning [Plan de conservation du nord de l'Alberta : des régions prioritaires pour la planification des aires protégées]. Ce plan de conservation est un nouvel outil formidable pour la SNAP, dans le sens où il propose des analyses scientifiques poussées des régions du nord de l'Alberta présentant une grande valeur sur le plan de la conservation. Le plan vise à concevoir un modèle qui protège la biodiversité et assure la connectivité entre les différents paysages du nord de la province afin de favoriser la migration des espèces et leur adaptation aux changements climatiques.

Le plan de conservation utilise 300 indicateurs différents relatifs à la conservation. Ils portent, entre autres, sur la géologie, la couverture terrestre et les préférences d'habitat de plus de 170 espèces en péril de l'Alberta. À partir de ces indicateurs, le plan fait ressortir les régions vers lesquelles la province doit concentrer ses efforts pour atteindre des niveaux de protection de l'ordre de 20 %, 50 % et 80 %. Le plan tient compte également des taux élevés de perturbation de l'habitat en Alberta, ainsi que de la valeur des industries forestière, pétrolière et gazière pour cette dernière. On y trouve donc une série de cartes qui serviront à la fois de source d'information et d'orientation pour nos initiatives liées à la conservation.

Nous mettons déjà à profit le plan

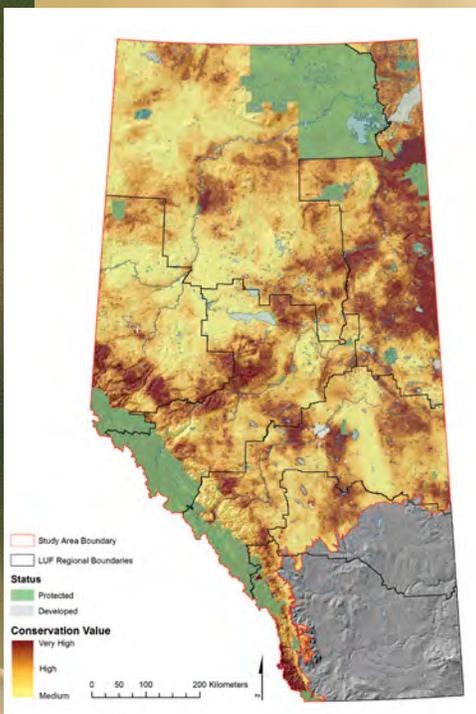
de conservation en partenariat avec des sociétés forestières signataires de l'Entente sur la forêt boréale canadienne afin d'avoir des incidences concrètes pour la conservation. Nous l'utilisons aussi pour déterminer les zones de conservation prioritaires dans le nord de l'Alberta lorsqu'il y a une perspective jumelée de conservation et d'exploitation forestière. Ce faisant, nous espérons que notre travail aura des effets positifs à fois pour la conservation et le développement des collectivités nordiques. D'ici 2017, nous collaborerons avec la SNAP Alberta sud en vue d'incorporer au plan de conservation des analyses sur les prairies de la province.

Le plan de conservation est un outil évolutif qui peut être adapté pour tenir compte des priorités de différentes parties prenantes et des conjonctures variées, qu'elles soient d'ordre environnemental ou politique. En effet, nous pourrions l'utiliser de concert avec les administrations provinciale, régionales ou locales pour dresser des profils détaillés de certaines espèces ou régions d'intérêt particulier, ou avec les communautés autochtones pour les aider à protéger davantage de territoires ancestraux, ou encore pour évaluer les répercussions des changements climatiques sur notre province.

Pour vous procurer un exemplaire du plan de conservation, rendez-vous sur le site <http://cpawsnap.org/campaigns/conservation-blueprint-of-northern-alberta>. Les fonds amassés serviront à appuyer les activités de la SNAP Alberta nord liées à la création d'aires protégées et à la planification de la conservation.

Cette carte présente la valeur de conservation de la région d'étude ciblée par la SNAP Alberta nord. Les régions en jaune ont une valeur moyenne au regard de la conservation, alors que les régions en brun ont une valeur élevée. Le terme « valeur de conservation » fait référence au caractère irremplaçable, à la rareté, à la diversité et à l'abondance d'espèces de la région.

Carte offerte par Danielle Pendlebury; Photo : Chouette lapone par duben / fotolia / Adobe Stock



DE CONSERVATION

Plan de conservation pour
le nord de l'Alberta : la SNAP
met la science à profit pour orienter
la planification des aires protégées.

PAR ALISON RONSON



DES PERSPECTIVES PROMETTEUSES EN 2016 POUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

Terre-Neuve-et-Labrador devrait connaître une année palpitante en 2016 en ce qui concerne la cause de la conservation. Depuis l'élection de l'automne dernier, le nouveau gouvernement provincial a signalé qu'il accorderait une grande priorité au dossier des aires protégées. Dans les lettres de mandat, le premier ministre Dwight Ball enjoint directement au ministre de l'Environnement et de la Conservation Perry Trimper de « conclure et de rendre public un plan de réseau d'aires naturelles en collaboration avec [ses] collègues. »

Dans cette foulée, nous avons hâte de collaborer avec les nouveaux gouvernements fédéral et provincial en vue de créer une zone tampon autour du parc national du Gros-Morne, un site dont les caractéristiques géologiques uniques et la beauté naturelle spectaculaire lui ont valu la désignation de site du patrimoine mondial de l'UNESCO. D'ailleurs, cette dernière demande la création d'une zone tampon autour du parc pour assurer que sa beauté naturelle d'intérêt mondial ne soit pas compromise par les activités industrielles adjacentes.

Notre province est un endroit magnifique. Nous espérons que 2016 nous permettra de protéger davantage notre patrimoine naturel.

- Suzanne Dooley et Tanya Edwards, SNAP Terre-Neuve-et-Labrador
Pour plus d'info : cpawnsn.org



Parviendrons-nous à protéger Gros-Morne en 2016 ? Photo : Jeannine Winkel

Sensibiliser la communauté aux effets locaux du changement climatique

La SNAP Nouveau-Brunswick travaille fort pour sensibiliser la population de la province à l'importance de conserver les milieux naturels terrestres et aquatiques de manière à améliorer la résilience des communautés aux effets des changements climatiques. Dans le cadre de cette initiative, la SNAP a élaboré des fiches d'information expliquant la façon dont les changements climatiques auront des incidences sur les forêts, les rivières, les milieux humides et la faune de la province.

Les importantes crues des rivières et les ondes de tempête côtières qui ont commencé à se déclencher en février suscitent de vives préoccupations de la part des résidents. Or, les mesures de conservation constituent des solutions naturelles et abordables à ces problèmes. On pourrait par exemple conserver les forêts vierges qui se situent près des eaux d'amont des rivières et protéger de portions importantes du long des rives qui relie des zones tampons de forêts et d'arbustes.

Toujours tournés vers l'avenir, nous avons proposé des mesures stratégiques pour gérer nos forêts publiques, nos côtes et nos parcs afin d'en conserver la résilience naturelle et la diversité. Nous avons également fait des présentations à des clubs philanthropiques, à des groupes de protection des bassins hydrographiques, à des organismes de protection de la faune aquatique et terrestre et à des urbanistes partout au Nouveau-Brunswick dans le but de rallier des appuis et de favoriser une meilleure compréhension de l'urgence d'adopter des mesures stratégiques axées sur la protection et la conservation. Pour en apprendre davantage, veuillez consulter www.cpawnsn.org.

- Roberta Clowater, SNAP Nouveau-Brunswick
Pour plus d'info : cpawnsn.org

Le lit des rivières à saumon, comme la Upsalquitch, dans le nord du Nouveau-Brunswick, devient anormalement bas ou sec pendant l'été. Photo : Steve Reid



La Nouvelle-Écosse crée 65 parcs et aires protégées

La Nouvelle-Écosse continue à faire d'importants progrès au chapitre de la protection de ses terres. En effet, la province a créé 65 parcs et aires protégées en décembre dernier.

Les nouvelles aires protégées comprennent des écosystèmes côtiers foisonnants à Forchu Coast, au cap Breton, d'importantes superficies de forêts vierges à Tobetic, dans le sud-ouest, ainsi que de vastes voies navigables à Liscomb River, le long de la côte est.

Fort de l'établissement de ces nouvelles aires protégées, la Nouvelle-Écosse figure maintenant au troisième rang canadien pour ce qui est du pourcentage des terres consacrées aux aires protégées. Il y a quelques années, la province se retrouvait presque à la queue du peloton.

À l'heure actuelle, le gouvernement provincial a déjà établi les deux tiers des aires protégées prévues dans son *Plan sur les parcs et les aires protégées*. Par ailleurs, une centaine d'autres sites attendent de recevoir la désignation officielle d'aire protégée.

- Chris Miller, SNAP Nouvelle-Écosse
Pour plus d'info : cpawnsn.org

La collaboration fait avancer la conservation et établit des précédents à l'échelle mondiale

En février, une entente historique a été conclue relativement à la forêt pluviale de Great Bear, qui couvre 6,4 millions d'hectares de la côte centrale de la Colombie-Britannique. L'entente est le résultat de deux décennies de travail et d'une collaboration sans précédent entre les Premières Nations, le gouvernement, les groupes environnementaux et l'industrie. Dans la foulée, plusieurs régions de la province deviendront des aires protégées.

Nous sommes emballés par ces nouvelles mesures de protection et espérons que la dynamique qui émane de cette réussite se propagera vers la mer de Great Bear, laquelle est étroitement liée à la forêt de Great Bear. En 2015, nous avons été témoins d'une étape importante vers le développement durable de la côte du Pacifique Nord du Canada : le gouvernement de la Colombie-Britannique et 18 Premières Nations ont ratifié des plans d'aménagement des milieux marins de calibre mondial. Le *Marine Planning Partnership (MaPP)*, a élaboré des plans d'aménagement des milieux marins détaillés qui proposent des lignes directrices pour une utilisation durable de la mer de Great Bear et ce, dans l'optique de générer des retombées pour les communautés côtières locales. Il s'agit de l'un des plus importants projets de planification des milieux marins dans le monde!

- Michelle Sz, SNAP Colombie-Britannique
Pour en apprendre davantage sur la mer de Great Bear Sea et le MaPP, veuillez consulter <http://cpawsbc.org/campaigns/oceanplanning>.



L'ours Kermode (Esprit) dans son habitat à la forêt pluviale de Great Bear, en Colombie-Britannique. Photo: Andy S. Wright

Protéger 17 % d'ici 2020 – oui c'est faisable!

En décembre, le Manitoba a dévoilé un nouveau plan provincial sur le climat qui fait ressortir l'importance de protéger la forêt boréale comme moyen de contrer les changements climatiques. La forêt boréale couvre 80 % du territoire manitobain et joue un rôle important en matière de stockage du carbone. La province a donc une occasion en or d'aller de l'avant avec cette initiative.

La SNAP poursuivra sa collaboration avec la province pour veiller à ce que la conservation de la forêt boréale y demeure une priorité absolue. On observe d'ailleurs des signes encourageants, notamment la désignation de nouvelles aires protégées, comme l'aire de gestion de la faune de Red Deer, dotée d'une superficie de 90 000 hectares. Couverte de forêts et de cinq importants types de milieux humides, la région sert non seulement d'important puits de carbone, mais aussi d'habitat essentiel pour le caribou Bog.

L'annonce en a été faite de pair avec la publication d'une nouvelle stratégie sur les aires protégées, laquelle comprend un engagement visant la protection de 17 % des terres et des eaux intérieures d'ici 2020.

Pas moins de 40 ans ont été nécessaires pour que l'on parvienne à protéger 11 % de nos milieux. Or, l'engagement de protéger 6 % supplémentaires en moins de cinq ans nous semble ambitieux, mais réalisable. En effet, il faudrait commencer par remplir des engagements pris antérieurement pour appuyer des processus concertés en matière d'utilisation des terres et de titularité des droits autochtones dans le but de protéger le bassin hydrographique de la rivière Seal, la région de la baie Fisher et l'aire d'intérêt pour la création du parc Polar Bear.

- Joshua Pearlman, SNAP Manitoba
Pour plus d'info : cpawsmb.org



Milieux humides salés près de Red Deer, au Manitoba. Photo : Canards Illimités

La planification des aires de répartition du caribou en Alberta

La vie n'est pas facile pour le caribou en Alberta. La province est censée présenter, d'ici octobre 2017, des plans par aire de répartition pour l'espèce. Pourtant, rien n'a été présenté pour consultation publique jusqu'à maintenant. Le moment venu, la SNAP Alberta nord veillera à ce que les participants au processus soient bien informés.

Notre équipe se consacre actuellement à l'élaboration d'un guide convivial sur la planification par aires de répartition du caribou. Destiné au public, il donnera un aperçu du caribou en Alberta, des anciennes pratiques d'aménagement le concernant et des menaces qui le guettent. Le guide comprendra également un répertoire des habitats essentiels de chaque aire de répartition, un recensement des habitats encore intacts et qui devraient faire l'objet

de mesures de protection immédiates, ainsi qu'un inventaire de régions prioritaires aux fins de mesures de rétablissement de l'espèce.

D'après le programme de rétablissement national, les aires de répartition doivent maintenir au moins 65 % d'habitats non perturbés de manière à assurer l'autosuffisance des hardes. Malheureusement, cette réalité n'existe pour aucune des hardes de l'Alberta, étant donné les perturbations et la fragmentation des habitats qui se produisent depuis longtemps. Une fois terminé, le guide permettra à tous les citoyens de l'Alberta d'œuvrer et de mener des initiatives en faveur de l'emblématique caribou.

- Tara Russell, SNAP Alberta nord
Pour plus d'info : cpawsnab.org

● A SNAP PRÉSENTE PARTOUT AU CANADA

CAMPAGNE POUR UN VRAI PARC DE LA GATINEAU!

Il est facile de tomber amoureux de la biodiversité extraordinaire du parc de la Gatineau, un parc d'importance nationale qui abrite 118 espèces rares ou en péril, de nombreux milieux humides et 50 lacs. Le parc de la Gatineau est aussi un terrain de jeu de prédilection pour les amateurs de plein air, qui peuvent y faire du ski ou de la randonnée sur plus de 200 kilomètres de sentiers, du vélo sur quelque 125 kilomètres de pistes cyclables, ainsi que du camping, du canot et de l'escalade... tout ça à quelques minutes à peine de la Colline du Parlement.

Le parc de la Gatineau appartient en majeure partie au gouvernement fédéral, mais c'est la Commission de la capitale qui en assure la gestion. Toutefois, il ne bénéficie pas de protection juridique, et ne fait l'objet d'une surveillance parlementaire, comme c'est le cas pour tous les parcs nationaux canadiens créés en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux*. Il nécessite de mesures de protection officielles, sans quoi certains de ses secteurs continueront à être la cible de projets immobiliers, de construction de centres commerciaux ou bien d'aménagement de routes. Il va sans dire que les projets de cette nature nuisent à la riche biodiversité du parc.

En mars, la SNAP Vallée de l'Outaouais a lancé la campagne « Pour un vrai parc de la Gatineau » pour que ce dernier bénéficie d'une protection juridique semblable à celle visant les parcs nationaux et que ses limites soient protégées par la loi.

- John McDonnell, SNAP Vallée de l'Outaouais

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter <http://makeitarealpark.ca/fr>.

Photo : Elena Kreuzberg



De gauche à droite : Alain Branchud (SNAP Québec), Alice de Swarte (SNAP Québec), M. Bráulio Ferreira de Souza Dias (CDB), Sophie Gallais (Nature Québec), Christian Simard (Nature Québec), Eduardo Fonseca Arraes (RMN)
Photo : Mélissa Vaitilingame / SNAP Québec

Dévoilement du premier bilan du Québec en matière de biodiversité

En janvier dernier, la SNAP Québec et Nature Québec ont publié le rapport Nagoya+, qui dresse un premier bilan de l'action du Québec en matière de biodiversité. Le rapport révèle malheureusement que la province est en voie de rater les cibles internationales de conservation. Par ailleurs, il propose une série de recommandations qui visent à favoriser l'atteinte des objectifs de 2020, notamment sur la mise en œuvre du Plan Nord. Le Québec devra également redoubler d'efforts dans le sud de son territoire et dans ses milieux marins.

Le dévoilement du rapport s'est fait en présence de M. Bráulio Ferreira de Souza Dias, Secrétaire Exécutif de la Convention sur la diversité biologique, l'agence de l'ONU responsable des engagements de Nagoya. M. Dias a déclaré que « le Québec possède une biodiversité unique et que l'atteinte des objectifs est une étape nécessaire afin de préserver ce patrimoine naturel pour les générations futures. » Il a d'ailleurs invité les autres provinces canadiennes à faire le même exercice d'évaluation des actions prises en matière de biodiversité.

- Mélissa Vaitilingame, SNAP Québec

Pour plus d'info : snapqc.org

● LA FAMILLE SNAP

SNAP YUKON – CHRIS RIDER

Chris Rider est un autre nouveau venu au sein de la famille SNAP. Il assure depuis mars les fonctions de directeur exécutif de la SNAP Yukon. Tout récemment, il occupait des fonctions similaires dans un autre organisme sans but lucratif du territoire, ce qui lui a permis de tisser de

solides liens avec la communauté. Sa vaste expérience au sein d'organisations axées sur l'environnement, le développement international et la jeunesse l'ont fait quitter son Australie natale vers l'Angleterre, puis les Pays-Bas et, maintenant, le Canada.

Dans ses temps libres, Chris ne demande pas mieux que de prendre son vélo ou partir en randonnée pour explorer les milieux sauvages du Yukon.



Photo : Chris Rider

SNAP QUÉBEC – ALAIN BRANCHAUD

C'est à la fin de 2015 qu'Alain Branchaud a joint les rangs de la SNAP Québec à titre de directeur général. Fort de 25 ans d'expérience dans le domaine de la conservation, il a notamment œuvré à l'élaboration du Programme des espèces



Photo : Alain Branchaud

en péril de concert avec Environnement Canada. Il est également cofondateur du Projet Rescousse, dont la mission est de faire connaître les espèces fauniques menacées ou vulnérables du Québec et de récolter des fonds pour leur venir en aide.

Dans ses moments de loisir, Alain aime faire de la randonnée et être en communion avec la nature. Il est également passionné de l'histoire des sciences naturelles et des vieux livres qui parlent du sujet.

QUE LAISSEREZ- VOUS EN HÉRITAGE?

Faire un legs à la SNAP, c'est laisser aux générations futures un magnifique héritage composé de zones terrestres, de milieux marins et d'habitats fauniques. Peu importe l'ampleur de votre legs, votre geste aura des répercussions durables et assurera un avenir stable pour la nature canadienne.

Pour de plus amples renseignements sur la façon de faire un legs, veuillez communiquer avec :

Vicki DiMillo
1-800-333-9453 p. 229
donations@cpaws.org



Adhérez au programme de dons mensuels et devenez membre du **CLUB SNAP DE PROTECTION DE LA NATURE!**

DEVENEZ MEMBRE DE NOTRE CLUB DE PROTECTION DE LA NATURE ET AIDEZ À PROTÉGER LA NATURE CANADIENNE PENDANT TOUTE L'ANNÉE.

Votre don mensuel :

- ✓ Vous permet d'avoir accès à des offres et à des téléconférences exclusives et de recevoir une épinglette unique de la SNAP
- ✓ Assure un soutien permanent pour aider à protéger la faune et les écosystèmes, aujourd'hui et pour toujours
- ✓ Est vraiment profitable, car moins d'argent est destiné aux frais de courrier et d'administration
- ✓ Est facile à prévoir dans le budget et vous pouvez augmenter ou réduire le montant de vos dons mensuels en tout temps
- ✓ Vous permet de faire la différence de façon durable pour la SNAP et l'environnement

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec wpc@cpaws.org

Photo: Terry Shaddick

CONTACTEZ-NOUS

SNAP Canada
506-250, av. City Centre
Ottawa, ON K1R 6K7
613-569-7226

ou 1-800-333-9453
info@snapcanada.org
www.snapcanada.org

SNAP Colombie-
Britannique
604-685-7445
www.cpawsbc.org

SNAP Sud de l'Alberta
403-232-6686
www.cpaws-
southernalberta.org

SNAP Nord de l'Alberta
780-424-5128
www.cpawsnab.org

SNAP Saskatchewan
306-469-7876
www.cpaws-sask.org

SNAP Manitoba
204-949-0782
www.cpawsmb.org

SNAP Vallée de l'Outaouais
819-778-3355
www.cpaws-ov-vo.org

SNAP Wildlands League
416-971-9453
ou 1-866-510-9453
www.wildlandsleague.org

SNAP Québec
514-278-7627
www.snapqc.org

SNAP Nouveau-Brunswick
506-452-9902
www.cpawsnb.org

SNAP Nouvelle-Écosse
902-446-4155
www.cpawsns.org

SNAP Terre-Neuve-et-
Labrador
709-726-5800
www.cpawsnl.org

SNAP Yukon
867-393-8080
www.cpawsyukon.org

SNAP Territoires
du Nord-Ouest
867-873-9893
www.cpawsnwt.org

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

La SNAP tiendra son Assemblée générale annuelle par conférence téléphonique le lundi 26 septembre à 20 h (heure avancée de l'Est).

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la SNAP à info@snapcanada.org ou au 1-800-333-9453.



LA NATURE – UN CADEAU INESTIMABLE. PROTÉGEONS-LÀ POUR NE PAS QU'ELLE DISPARAISSE.

À l'aube des 150 ans du Canada, demandons à nos gouvernements de protéger davantage les espèces sauvages et les espaces naturels. Ils offriront ainsi à tous les citoyens du pays un cadeau pérenne qui perpétue la vie.

Choisissez vos endroits préférés à Nature150.ca

